



Dossier de l'OHI n° S3/2649

**LETTRE CIRCULAIRE 6/2020**  
**20 janvier 2020**

## **ACCEPTATION DES ACTIVITES DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE DANS LES EAUX SOUS JURIDICTION NATIONALE**

Références :

- A. LC de l'OHI 28/2019 du 13 juin – *Adoption de l'édition 2.0.0 de la Publication de l'OHI B-12* ;
- B. LC de l'OHI 47/2019 du 25 septembre – *Acceptation des activités de bathymétrie participative dans les eaux sous juridiction nationale* ;
- C. Rapport de la réunion CSBWG8 (CSBWG 8/8/3) ;
- D. Résolution de l'OHI 2/2007, telle qu'amendée.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La présente lettre circulaire actualise la liste des Etats membres de l'OHI qui ont exprimé leur soutien aux activités de CSB dans les eaux sous leur juridiction nationale. J'ai l'honneur d'annoncer que le Canada a répondu favorablement avec certaines réserves, cf. annexe A pour la liste actualisée des Etats membres soutenant les activités, également disponible sur le site web de l'OHI (<https://iho.int/en/csbwg>).

2. Lors de la 8<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG8), deux clarifications ont été proposées aux fins d'examen par le CSBWG conformément aux procédures établies dans la référence D et détaillées dans le document CSBWG 8/4/1/2. Le CSBWG a approuvé les clarifications aux fins d'inclusion dans l'édition 2.0.3 de la B-12, cf. annexe B. La version révisée de la B-12 est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse : <https://iho.int/en/bathymetric-publications>.

3. Comme indiqué dans la référence A, des manifestations de soutien et l'adoption ultérieure de la liste positive peuvent être soumises au Secrétaire général à tout moment dans le futur. A cet égard, il est prévu que le Secrétaire général sollicite régulièrement des mises à jour quant à la position des Etats membres sur les activités de CSB dans les eaux relevant de leur juridiction nationale, par lettre circulaire.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexe A : Tableau des Etats membres indiquant l'acceptation des activités de bathymétrie participative dans les eaux sous juridiction nationale.

Annexe B : Clarifications approuvées aux fins d'inclusion à la B-12.

Copie : Président, groupe de travail sur la bathymétrie participative.

## ACCEPTATION DES ACTIVITES DE BATHYMETRIE PARTICIPATIVE DANS LES EAUX SOUS JURIDICTION NATIONALE

Etat membre	Zone	Actions spécifiques requises
Argentine	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Brésil	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Canada	Toutes les eaux – aucune activité multifaisceaux sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Chypre	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Danemark	Toutes les eaux – aucune activité multifaisceaux sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Géorgie	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Allemagne	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Monaco	Toutes les eaux	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Pays-Bas	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Nouvelle-Zélande	Toutes les eaux	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Norvège	Toutes les eaux – aucune activité multifaisceaux sans autorisation préalable	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Philippines	Routes de navigation et passages en transit uniquement	Aucun
Afrique du Sud	ZEE uniquement	Fournir une copie du jeu de données au service hydrographique
Suède	ZEE uniquement	Informé le service hydrographique du nouveau jeu de données
Etats-Unis	Toutes les eaux	Aucun

**CLARIFICATIONS APPROUVEES AUX FINS D'INCLUSION A L'EDITION 2.0.3 DE LA B-12**

1. Phrase supplémentaire à insérer à la fin du paragraphe 2.1.1 :

« Vessels using multibeam for safety of navigation purposes and wishing to contribute their single track profiles should submit their data to the appropriate coastal state national Hydrographic Office under cover of a Hydrographic Note. »

2. Clarification, à ajouter au paragraphe 1 « Data Contribution », sur l'utilisation du formulaire de l'OHI sur la collecte et le rendu des données hydrographiques par les navires d'opportunité en Antarctique :

« Hydrographic and bathymetric data collected by the National Antarctic Programmes' ships and others linked with their activity in the Antarctic, should be forwarded by the National Antarctic Programmes, or by other means, to the national hydrographic services using the IHO Collection and Rendering of Hydrographic Data Form available via the IHO website<sup>1</sup>. This process and form, which are safety-of-navigation and charting oriented, do not prevent ships of opportunity from applying guidelines given in B-12, which are multi-purpose oriented as far as bathymetric data are concerned. »

---

<sup>1</sup> [https://www.iho.int/mtg\\_docs/rhc/HCA/HCA\\_Misc/HCA\\_HPWG/HCA\\_Hydrography\\_Priorities\\_WG.htm](https://www.iho.int/mtg_docs/rhc/HCA/HCA_Misc/HCA_HPWG/HCA_Hydrography_Priorities_WG.htm)